



---

## MODIFICATION N°3 PLU projet Cazeneuve

---

À partir de Corinne Riera

Date Mar 24/09/2024 11:59

À Mary Weber

Bonjour,

J'habite 100b chemin de préjugé en face de la parcelle achetée par Patrimoine La languedocienne.

J'ai acheté en novembre 2022 et fait des rénovations importantes sur mon bien.

Je me suis rendue dès octobre auprès de l'urbanisme de Seysses qui m'a informée que le terrain était gelé en attente d'une construction de logement pour les séniors et d'une crèche.

Mes voisins ont eu une réunion avec La languedocienne en Septembre 2021 et il leur a été dit la même chose.

Je m'oppose formellement à un projet de 2 étages à 4 mètres de mes fenêtres et mettrai tout en oeuvre avec mes voisins et autres riverains afin de garder la tranquillité du centre de Seysses.

Pour moi ce sera :

- non à la modification N°3 du PLU
- non à la bétonnisation d'une zone de verdure où vivent des espèces protégées
- non au R+2 en centre ville à moins de 500m de l'église et dans une parcelle où se trouvent 2 bâtiments notables et anciens : pigeonnier toulousain et grange
- non à des habitations à moins de 10m de mes fenêtres qui vont être dommageable à ma tranquillité et à la valeur de mon patrimoine.
- non à une rue Cazeneuve bouchée et à un chemin préjugé dont on ne peut pas sortir aux heures de pointes.
- non au passage cycliste au dessus du Binos
- non à la mise en danger des cyclistes et enfants qui se rendent au Collège par la rue Cazeneuve et Préjugé la piste cyclable n'est pas sécurisée
- non à une densification à outrance dans un secteur qui ne peut pas accueillir pour 70 logement prévus 140 voitures
- non à l'insécurité et au bruit dû à une densification non adéquate sur cette parcelle étroite et en plein milieu d'une zone résidentielle.

Cette parcelle au bord du Binos est un îlot de verdure extraordinairement conservé et doit accueillir un projet immobilier raisonné, respectueux de l'écologie, du patrimoine historique et des riverains.

Le préfet c'est déjà exprimé sur ce projet en donnant un avis défavorable cf " Avis PPA et MRAE Pour valoir ce que de droit

Corinne RIERA